

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 novembre 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

**Double voix (cf statuts)*

Soit : membres : 8

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA)

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden – donne pouvoir à Anne GALLO), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

RENVNA CA 23/11/2021 délibération 3 : Décision Modificatrice 2

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 novembre 2021

Objet de la délibération : Délibération 3 - DÉCISION MODIFICATIVE 2 (DM 2)

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur et si vous êtes d'accord, je vous propose :

- de valider la décision modificative 2

section de fonctionnement

| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------------|------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------------|------------------|
| <i>chap+articles</i> | | | <i>chap+articles</i> | | |
| Chap.11 | <i>charges à caractère général</i> | 20 000,00 | Chap.70 | CHIFFRES d'AFFAIRES | 20 000,00 |
| 6068 | autres matières et fournitures | 20 000,00 | 7061 | ventes stages vacances | 20 000,00 |
| | totaux | 20 000,00 | | totaux | 20 000,00 |

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 novembre 2021

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide la décision modificative 2

Résultat des votes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A

Mme Anne GALLO